N° 11 — 22e Année

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près du théâtre du Fontenoy. — (Téléphone 061)
TOURCOING, rue Verte, 53. (Téléphone 154)
Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

LE NUMERO CINQ CENTIMES

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

Mardi 11 Janvier 1910

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 60, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 061 | A TOURCOING : N° 1576
A LILLE : N° 87

LA JOURNÉE

— A la Fédération socialiste du Tarn, M. Jaurès a examiné le cas de M. Breton et la tactique à suivre aux prochaines élections.

— De nouveaux crimes ont été signalés à Paris.

LIRE EN DEUXIEME PAGE
NOS DERNIERES DEPECHES

OPINIONS

Mauvaise Querelle

La partialité réactionnaire est en passe d'embrouiller une question qui pouvait, qui devait rester en dehors des polémiques de parti. Je veux parler de l'introduction dans nos corps de troupe continentale de certains condamnés de droit commun.

La question mérite cependant d'être envisagée avec scrupule et gravité.

Ce n'est évidemment pas pour le plaisir de démoraliser l'armée que les législateurs de 1905 ont pris la mesure de clémence qu'on leur reproche aujourd'hui avec tant d'acrimonie. Le principe dont ils se sont inspirés demeure parfaitement juste et défie toute discussion théorique. Frappés du danger certain qu'il y avait à créer, fût-ce en Afrique, de véritables foyers d'infection morale, soucieux de ne pas rejeter dans la vie civile, après leur temps de service, des individus totalement gangrenés par des contacts infâmes, ils avaient compté que, dans un milieu honnête, discipliné, comme celui de nos régiments de France, ces âmes dévoyées s'assainiraient, au lieu de se pervertir.

Cette confiance dans l'effet rédempteur du service militaire n'était-elle qu'illusion ? Il se peut. Pour répondre à la question, je ne dispose point de la documentation nécessaire. Il faudrait, pour ne point se tromper, faire une enquête auprès des chefs de notre armée, savoir exactement combien de véritables repris de justice ont été incorporés, combien d'entre eux ont persévéré dans la mauvaise voie, combien, au contraire, se sont amendés, combien une fois rentrés dans la vie civile, y ont tenu une conduite honorable.

Il est bien certain que, sur la quantité, beaucoup n'ont pas renoncé à leurs instincts déplorables, et que la persistance de leurs mauvaises habitudes a, dans la promiscuité de la caserne, dû causer quelque préjudice aux camarades qui les entouraient, ou même au dehors à la population civile de la garnison... Reste à savoir si les méfaits indéniables que l'on cite n'ont pas eu le plus souvent pour théâtre certaines régions particulières, les ports notamment, où l'on peut considérer, si l'on en juge par les catastrophes qui ont sévi même dans le corps des officiers, que le milieu extérieur contamine encore plus les militaires que ceux-ci ne se contaminent eux-mêmes.

L'effroyable attentat de Brunoy est venu apporter aux ennemis de l' « humanitairerie » un argument qu'ils jugent précieux. Je cherche vainement en quoi le cas des deux sacripants qui s'en sont rendus coupables peut les aider en la circonstance ; car ils n'étaient point repris de justice, et sous toute espèce de régime, ils auraient été appelés sous les drapeaux dans les conditions de droit commun.

Aussi, dans l'intérêt de leur thèse, les journaux réactionnaires s'étaient-ils complu à les dépeindre sous les traits d'apaches émérites. L'argument ayant fait long feu, voici qu'ils incriminent le régiment lui-même, dont les mauvais sujets auraient exercé leurs pernicieuses influences sur les deux futurs assassins. Il résulte pourtant des premiers renseignements, que c'est de propos délibéré et de leur plein gré qu'ils ont conçu et perpétré leur forfait.

Si abominable qu'il puisse être, il y a des précédents. Dois-je rappeler à nos oublieux confrères que voici bientôt vingt ans, d'autres crimes, aussi affreux, commis par des militaires, recevaient à Paris même leur retentissante expiation ? Vers la même époque, eut lieu l'exécution du soldat Schumacher, du caporal Géomey, du lieutenant Anastay. La loi de deux ans n'était pourtant pas encore votée. Il se rencontrait pourtant des meurtriers parmi nos troupiers, — et même parmi leurs chefs.

Et si l'on consultait les rôles des conseils de guerre de province, l'on ne serait pas en peine d'y découvrir d'autres exemples aussi topiques. Pourquoi donc insister sur un fait douloureux à la vérité, mais sans portée démonstrative ?

Je ne prétends pas qu'il n'y ait pas vis-à-vis des jeunes gens déjà condamnés des mesures particulières à prendre ; mais de là à les refouler brutalement dans leur passé, de là à les noyer dans la fange du bataillon d'Afrique, sans nécessité évidente, il y a loin. On revient du bataillon. Quel profit la société tirera-t-elle d'une prudence à courte vue, dont le résultat certain sera de ramener dans son sein des bandits plus assurés dans leur perversité, définitivement perdus et pourris. C'est encore faire œuvre de prévoyance et de sagesse pratique que de tenter une régénération possible, quitte à enregistrer quelques échecs ou quelques désillusions.

Quoi qu'on en dise, je crois — d'accord en cela avec beaucoup d'éducateurs et de magistrats — à l'influence moralisatrice du régiment. Et je ne vois pas pourquoi on en refuserait le bienfait aux enfants du peuple, alors que de temps immémorial, quand un fils de famille avait accumulé les sottises ou les indélicatesses, ceux-là mêmes qui nous cherchent aujourd'hui une mauvaise querelle à propos d'une loi peut-être trop libérale, mais humaine, et généreuse en principe, n'hésitaient pas à l'envoyer s'engager dans un régiment pour se refaire une virginité.

T. STEEG,
Député de la Seine.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

LA TRAGÉDIE GRECQUE

L'incendie du palais royal jette une triste lueur sur la situation de la monarchie hellénique : il n'y a aucun rapport vraisemblable entre les événements politiques d'Athènes et l'incendie du palais, mais l'imagination populaire ne manquera pas d'évoquer à ce propos des fantômes.

La ligue militaire impose de plus en plus sa dictature sur le Parlement et sur le gouvernement, elle fait et elle défait les ministres, et même elle ne craint pas d'annoncer la dissolution prochaine de la Chambre. Pourquoi la Ligue militaire ne renverrait-elle pas un de ces jours le roi lui-même, qui ne fortifie pas son gouvernement par les actes de condescendance extrême qu'il accomplit chaque jour envers cette Ligue irresponsable et toute-puissante.

On peut bien dire que le colonel Zorbas, chef de cette Ligue, est le vrai roi de la situation. C'est lui qui fait toutes les nominations, qui impose ses choix, bien plus, c'est lui qui fait les lois, et ainsi il réunit le pouvoir exécutif avec le pouvoir législatif. C'est ce que l'on a appelé dans tous les temps la dictature, c'est-à-dire le pire des gouvernements, le plus dangereux pour l'intérieur et pour l'extérieur.

Il est rare qu'une dictature n'ait pas mené à des catastrophes le pays où elle s'établit.

Le colonel Zorbas réclame à la Chambre telles lois qui lui conviennent et, jusqu'à présent, la Chambre les lui accorde. Si la Chambre montre une velléité de résistance, le gouvernement royal exerce son influence pour obtenir la conciliation et la paix. Mais la conciliation ne fait qu'augmenter la force et l'orgueil de la dictature.

Le ministre de la guerre, colonel Lapathiotis, avait eu pendant quelque temps l'appui de la Ligue : c'est alors qu'il disait à la Chambre : « Vous pouvez tous vous en aller, je continuerai mon discours pour le public des tribunes ! » Mais lorsque le ministre de la guerre voulut montrer quelque indépendance et quelque dignité personnelles, la Ligue l'obligea à démissionner. Le président du conseil, M. Mavromichalis, dut se résigner à prendre lui-même l'intérim de la guerre. Quelques jours après, c'est le ministre de l'intérieur qui est débarqué à son tour et le président du conseil prie le ministre des finances de se charger des deux portefeuilles. Pauvres ministres et pauvre président qui ne paraissent plus que des marionnettes dont la Ligue militaire tient les ficelles !

Par quels abus en est-on arrivé là ? Par quelle négligence de toutes les fonctions nécessaires de gouvernement ? La monarchie hellénique va jouer peut-être son existence et la liberté d'Athènes qui a passionné toute l'Europe pensante, pour laquelle les lettres, les poètes, les libéraux de tous les pays ont combattu non seulement de la plume, mais de l'épée, risque de perdre son crédit moral dans le monde. A une pareille perle, l'existence de la liberté elle-même ne résisterait pas longtemps.

A côté de cette situation, nous voyons toujours s'amonceler le noir nuage de la Crète. Il y a dans le monde des situations inéluctables et qui durent pendant des siècles. Personne ne conteste que par les droits de la race, de la langue et de l'histoire, la Crète devrait être partie intégrante de la Grèce. Mais les révolutions l'ont placée entre les mains de la Turquie qui n'entend pas lâcher sa proie et la nouvelle Turquie, comme nous l'avons déjà indiqué, est plus que jamais tenue par patriotisme à défendre l'intégrité de l'empire.

L'Europe et la diplomatie européennes ont dénoué des questions qui n'étaient pas plus faciles que celles-là. Ce qu'il faut souhaiter, c'est que l'Europe s'y prenne à temps pour dissiper ce nuage et pour offrir une solution pacifique et légitime avant que l'orage n'éclate, car alors, on ne peut pas dire où le trouble s'arrêterait.

Hector DEPASSE,
Député de la Seine.

La Guerre à l'Ecole

UNE GRÈVE D'ÉCOLIERS

A la suite d'un conflit entre les pères de famille et les instituteurs de Bourgvilain (Saône-et-Loire), ceux-là viennent de déclarer la grève des enfants. Hier matin, sur quarante enfants que compte l'école en temps normal, à peine une dizaine étaient présents.

Le Président du Comité de la grève a déclaré qu'il n'y avait aucune question politique ou religieuse en cause, mais simplement de la part des pères de famille le désir bien arrêté de se faire rendre justice, ajoutant qu'ils étaient bien décidés à résister jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction.

CHRONIQUE

UN VÉRITABLE PÈRE NOËL

Une nouvelle histoire, une histoire vraie ! Quelle prodigieuse chance de pouvoir raconter une nouvelle histoire vraie ! A tous les petits gars d'Armor ou de Trégor ou de Cornouailles, encore pas assez grands pour être mousses, on la raconte déjà, pendant les veillées, autour du lit clos.

Une nouvelle histoire de Noël !... Ne nous plaignons pas de son retard. Pour juger les grands événements, il faut un peu de recul, comme pour juger les grands hommes. Afin que cette histoire vînt jusqu'à nous, on n'a pas perdu un instant, de soirée en soirée, de la Bretagne à la Normandie, à l'Ile-de-France, à Paris... Il n'y a que les faits-divers politiques ou criminels que l'on télégraphie instantanément... Mais voici l'histoire :

Dans la nuit du 24 au 25 décembre, les murs de Camaret et des villages voisins furent recouverts d'affiches bleues. — Vous connaissez le Camaret de Henry Becque, Gustave Toudouze, où villégiaturent fidèlement MM. Charles Cottet, Antoine, Georges Ancey, Georges Lecomte, Gabriel Fabre, Jean Ajalbert, Jusseaume, Mmes Rolly, Devoyod, etc. — Les affiches bleues étaient ainsi libellées :

CÉLESTOGRAMME DU PÈRE NOËL

Mes chers enfants, apprenant votre souhait de ma venue en vos écoles, le jour qui porte mon nom, je souscris avec joie à ce vœu gracieux. Donc, prière à vous tous, filles et garçons, de m'espérer sur le quai — chacun une branche de pin, de houx, de laurier, de tamaris ou de genêt à la main — vers trois heures un quart de l'après-midi, ce présent samedi vingt-cinq décembre de l'an mil neuf cent neuf ; chiffre de mon âge. Ma hotte merveilleuse sur l'échine, j'arriverai par mer, par terre ou par ciel. Gloire aux enfants de Camaret !

LE PÈRE NOËL.

Combien la matinée fut longue pour les enfants ! On les excusait d'être aussi distraits pendant la grand'messe. On ne pouvait les décider à rentrer à la maison. Par quelle lande le père Noël allait arriver ? Avec quel aéroplane, comme on en voit sur le calendrier offert par le marchand de café ? Sur quel bateau, puisque toutes les barques sont amarrées au port ? Enfin, il a donné rendez-vous sur le quai... Et chacun y courait, portant, comme au dimanche des Rameaux, des branches de pins, des touffes de genêts, des bouquets de houx. Et chacun s'exerçait à ne tenir son trophée que d'une main pour que l'autre soit libre, au bon moment...

Il vint, le bon moment. Soudain, le vieux pilote montra une petite tache noire sur la mer. Les yeux des petits Bretons n'eurent pas besoin de longues lunettes pour distinguer les voiles de la barque mystérieuse qui s'en venait du bout de l'Océan : le père Noël.

C'était bien le père Noël, avec une longue barbe blanche, et une tunique bleue comme le beau ciel de décembre. Pour se garer des embruns, il avait sur l'épaule un manteau de bure. Mais on voyait quand même sa hotte dorée. Et, dans la barque, comme une pêche miraculeuse, que de polichinelles, de musiques, d'automobiles, de chevaux, de poupées, de fusils, de trompettes, de ballons, et des sacs de perles, et des quilles, et des berceaux.

Les mamans, les papas et les maîtres d'école ont peine à retenir les enfants qui se précipitent au débarcadère, en levant leurs rameaux verts et dorés, en criant : « Vive le père Noël ! » Heureusement, de grands gars arrivent, dégagent le vieux pèlerin et chargent ses bagages sur cinq grandes civières. Le bon vieillard a de la peine à parler. Cependant, dans sa langue extraordinaire, il dit de bien jolies choses :

J'arrive du pays des naïves légendes
Où la neige éternelle habille les sapins
Pour apporter la joie aux enfants de ces landes
Où les menhirs sont habités par des lutins.

Tour à tour, je m'épands, selon la destinée,
A travers la bourgade et la ville en sommeil
Je pénètre par l'huis ou par la cheminée,
Et l'enfant me bénit quand survient son réveil.

Car j'ai laissé dans l'âtre, où guette une étincelle,
Le bonheur dont l'enfant rêve en cette saison,
Sous l'aspect d'un poupard ou d'un polichinelle,
Et mon joujou fait rire toute la maison.

Il dit de bien jolies choses et il ne parle pas longtemps. Tout de suite, il demande qu'on se rende à la maison d'école. Le plus joli cortège s'organise et se déroule. Alors, grande distribution des joujoux, concert par les fifres, les tambours et les ocarinas, essais de tous les jeux, installation dans les préaux de trois gymnases et de balancelles. Récréation générale jusqu'au crépuscule. Et le père Noël reprend sa hotte vide et regagne le port. On veut le retenir, l'embrasser encore. Il ne peut pas rester. Il explique aux pêcheurs qu'il doit arriver, le soir même, en Amérique. Il lui reste à peine le temps de leur distribuer du tabac. Cependant, avant de partir, il dit adieu à ses petits filleuls :

Je retourne au pays de la froide avalanche,
Adieu mes chers mignons, vous ne me verrez plus !
Gardez bien la mémoire de la barbe blanche
Du rare pèlerin qui date de Jésus.

D'autres filles et gars, là-bas, parmi le monde,
M'espèrent, les yeux vifs ainsi que des bijoux ;
Puisqu'il faut qu'aujourd'hui l'on s'amuse à la ronde,
Laissez-moi leur porter mon tribut de joujoux...

Regagnez le foyer où votre aïeule tremble,
Et dites-lui qu'aussi je souris aux vieillards,
Dites à tous enfin que sur eux tous ensemble
J'ai posé le divin baiser de mes regards.

Ainsi, petits et grands, soyez en allégresse,
Tous ayant votre part de mon passage bleu,
Souvenez-vous de moi comme d'une caresse,
Adieu, Camarétois, — je vais vers le bon Dieu !

Et sa barque s'éloigne, double la chapelle de Notre-Dame de Rocamadour, s'enfonce dans la nuit. Adieu, père Noël, disent les enfants, en obligeant leurs polichinelles ou leurs moutons à pousser eux aussi un petit cri, à faire un dernier salut... Puis, tous rentrent dans leurs maisons et de village en village, la miraculeuse aventure se propage ; c'est bien vrai, le père Noël, il est venu ; je l'ai vu :

Il m'a parlé, grand'mère,
Il m'a parlé.

Ce qui suit n'intéresse que les grandes personnes, mais sert à compléter la nouvelle histoire. Une heure après la disparition du père Noël, un homme, transi par les embruns, débarquait dans une crique, traversait la lande, en emportant sous son bras une défroque dorée d'où sortaient les fils d'une barbe blanche. Il parvint chez lui sans être reconnu. C'était le poète Saint-Pol-Roux-le-Magnifique, un des maîtres de l'école symboliste auquel quatre générations littéraires offrirent l'année passée un banquet pour célébrer sa gloire. A cette occasion, Catulle Mendès et Verhaeren, Jules Renard et Henri de Régnier, Jean Moréas et Paul Adam, André Gide et Henry Bataille et à leur suite deux cents poètes, romanciers ou dramaturges adressèrent une requête à M. Jules Claretie pour que la tragédie de la *Dame à la faulx* soit représentée à la Comédie-Française.

Retiré à Camaret, Saint-Pol-Roux a accepté d'être délégué cantonal, comme M. Jules Renard est maire de Chaumot. Et c'est de cette admirable façon que le poète comprend son rôle. Après avoir écrit une œuvre lyrique qui constitue le plus beau dictionnaire d'images de notre littérature, il rajeunit et réalise la plus heureuse légende et donne aux enfants, pour leurs étrennes, la faculté de croire et d'espérer.

RÉGIS GIGNOUX.

Les Élections anglaises

Le 10 janvier restera une date historique pour l'Angleterre : c'est hier que le roi Edouard VII a signé la dissolution de la Chambre et que la plus grande lutte politique à laquelle le Royaume-Uni ait assisté depuis la Révolution de 1688 s'ouvrira officiellement.

Les élections se répartiront sur trois semaines et commenceront samedi prochain. En prédire le résultat est impossible, car chacun des partis trompe l'opinion de son mieux et les premiers scrutins réagiront probablement sur les suivants. Mais on peut indiquer dès maintenant comment la lutte devra vraisemblablement tourner, aussitôt les premières élections connues (on se rappelle qu'en Angleterre il n'existe pas de ballottage).

Dans la Chambre qui disparaît aujourd'hui, les libéraux ministériels occupaient 385 sièges, les députés ouvriers 34, les Irlandais 83 et l'opposition unioniste 168. Si l'opposition n'arrive pas à enlever 50 sièges aux libéraux, ceux-ci gardent à eux seuls la majorité absolue et la vie du cabinet Asquith est assurée ; si l'opposition gagne entre 50 et 84 sièges, soit sur les libéraux, soit sur les ouvriers, le cabinet sera réduit à s'appuyer sur le parti ouvrier et à l'occasion sur les Irlandais (qu'il est à peu près impossible d'entamer) ; si enfin l'opposition gagne plus de 84 sièges, le gouvernement est à la merci des Irlandais et son existence devient extrêmement incertaine. En réalité, la situation est moins simple que ces nombres ne le feraient supposer ; mais on n'a qu'à les prendre, comme disent les mathématiciens, « pour fixer les idées ».

Bien que la période électorale ne soit pas encore ouverte, la lutte est déjà chaude, si chaude que des coups ont même été échangés !

Le rendement des impôts en Décembre

Le rendement des impôts s'est élevé, pour le mois de décembre 1909, à la somme de 283,368,100 francs, accusant, par rapport aux évaluations budgétaires, une plus-value de 9,962,366 francs et par rapport aux recouvrements effectués pendant le mois correspondant de 1908, une augmentation de 3,581,400 francs.

Le total des plus-values pendant l'année 1909 s'élève au chiffre de 111,714,060 francs par rapport aux évaluations budgétaires.

L'augmentation par rapport aux recouvrements effectués en 1908 s'élève à la somme de 147.072.100 francs.

ECHOS

L'Himalaya de la parole.

Un lecteur patient vient d'avoir la curiosité de compter, dans l' « Officiel », les lignes des discours de M. Jaurès depuis 1906. Ces lignes sont au nombre de 50.360 ; elles tiennent 225 pages représentant 675 colonnes.

Si on mettait bout à bout les 50.360 lignes du « Journal officiel », on obtiendrait une ligne de 3,760 mètres de hauteur, ou douze fois la tour Eiffel.

C'est beau l'éloquence !

Les saucisses des mineurs.

L'empereur Guillaume a reçu, ces jours-ci, au palais de Berlin, une députation pittoresque : celle des représentants des travailleurs des mines de sel de Hall qui, vêtus de leur costume historique, — veste rouge et culotte, — venaient lui présenter le tribut traditionnel de 180 saucisses, chacune du poids d'une livre, et de 200 œufs à la saumure, une spécialité de leur pays.

Le kaiser les a reçus en déjeunant et aussitôt il a goûté les saucisses et les œufs ; ces derniers formaient une grande pyramide sur un plat historié.

En cette occasion, les délégués des mineurs de Hall restent à Berlin pendant dix jours aux frais de l'empereur, qui se préoccupe même de leur payer le théâtre et les cruches de bière à satiété. Ces dix jours écoulés, les braves citoyens retourneront à Hall chargés de présents impériaux. Cette fois, l'empereur leur a donné, entre autres choses, un bon cheval de trait.

Etiquette de Cour.

La cour d'Espagne est très formaliste, chacun sait ça. Or, tout arrive, et l'on annonce que l'étiquette de la cour d'Espagne va être considérablement modifiée.

Et cela fait songer à cette pauvre Marie de Neubourg, qui, dans « Ruy Blas », voudrait goûter avec sa gentille Casilda et que la camerera mayor rappelle sévèrement au respect de l'étiquette :

Quand le roi n'est pas là, la reine mange seule.

L'ESPRIT DE TOUS

Le procès du vieux ramasseur de bouts de cigare.

— Les agents vous ont vu passer et repasser devant les cafés...

— Le passage à tabac.

[illegible]

Le président. — Vous ne pouviez pas ramasser seul, agent de tabac ?

— J'avais des aides, des aller-mégots.

PAR SERVICE SPÉCIAL

NOS INFORMATIONS

La Rentrée Parlementaire

A LIEU AUJOURD'HUI

Ce sera la dernière session de la Chambre des Députés avant les Élections législatives qui auront vraisemblablement lieu entre le 8 et le 22 mai. — La rentrée au Sénat.

A la Chambre des Députés

Aujourd'hui mardi, s'ouvre de plein droit la session parlementaire ordinaire de 1910.

En ce qui concerne la Chambre, cette session sera la dernière qu'elle aura à tenir avant l'expiration de son mandat, fixée, comme on le sait, au 31 mai. Elle ne pourra même siéger jusqu'au terme de cette session et devra laisser à la nouvelle Assemblée issue des élections le soin d'en tenir le complément jusqu'à la clôture légale.

La séance de demain sera consacrée à l'élection du bureau. Elle sera présidée par le doyen d'âge, qui depuis deux ou trois ans se trouve être M. Louis Passy, député conservateur de l'Eure.

Suivant toutes probabilités le bureau sortant ayant à sa tête M. Henri Brisson sera réélu sans compétition et l'on pourra reprendre les délibérations dès le mercredi.

LE BUDGET

C'est à l'achèvement du budget de 1910 que la Chambre devra se consacrer. Elle est à peu près au milieu du budget des dépenses. Il lui reste à discuter les budgets suivants : instruction publique, beaux-arts, travaux publics, chemins de fer de l'Etat, postes et télégraphes, colonies, guerre et marine, puis elle discutera la loi de finances.

Tout ce débat financier paraît devoir durer très longtemps. Rien que sur le budget de l'instruction publique, on a greffé six interpellations émanées tant de droite que de gauche et relatives à l'école laïque et à la neutralité scolaire. L'examen de ces interpellations exigera certainement plusieurs séances.

Le débat sur la loi de finances sera également très étendu. Il soulève, à propos des recettes, la grosse question des 200 millions d'impôts nouveaux proposés par M. Cochery et contre lesquels s'est manifestée, on s'en souvient, une vive opposition.

Le reste des délibérations de la Chambre devra être consacré à l'examen de la loi des retraites ouvrières, qui à ce moment sera revenu du Sénat, et que le Gouvernement et la majorité tiennent à consacrer définitivement avant les élections.

La Chambre devra également, avant de se séparer, voter, pour le cas désormais très probable où le scrutin d'arrondissement serait maintenu, la loi modifiant le nombre des députés et la composition territoriale des circonscriptions où les augmentations ou diminutions de population déterminent une variation correspondante dans la représentation législative.

LES ÉLECTIONS

Même en s'en tenant à ce programme limité, les députés ne pourront se séparer que peu de temps avant les élections.

Celles-ci, aux termes de la loi, doivent avoir lieu dans les soixante jours qui précèdent l'expiration de la législature. C'est donc entre le 1er avril et le 31 mai que doivent être comprises toutes les opérations électorales pour la constitution de la nouvelle Chambre.

En s'en référant aux deux seuls précédents applicables, on constate qu'en 1902 les élections eurent lieu le 27 avril et les ballottages le 11 mai. En 1906, les élections furent fixées au 6 mai et les ballottages au 20 mai.

C'est ce dernier cas qui semble avoir le plus de chance de se reproduire cette année. Il est bien difficile, en effet, vu l'étendue des travaux législatifs restant à accomplir, que la Chambre puisse se séparer à temps pour que les élections soient fixées au dernier dimanche d'avril.

D'autre part cette année, le premier dimanche de mai se trouve être le premier jour du mois, et à raison du caractère spécial donné à cette journée, il est certain qu'on ne la fera pas coïncider avec des élections générales.

Si donc on ne pouvait adopter la date du 24 avril, on ne pourrait choisir que le 8 mai pour le premier tour, ce qui reporterait les ballottages au 22 mai.

Les Douzièmes provisoires

Le régime des douzièmes provisoires va donc se poursuivre durant au moins trois mois, jusqu'au vote définitif du budget par les deux Chambres.

C'est ce qui était arrivé déjà en 1902 et 1906.

En 1902, la discussion du budget ne se termina que le 9 mars à la Chambre ; le Sénat la commença le 10 du même mois. Après trois renvois successifs d'une Chambre à l'autre, le budget fut définitivement voté le 29 mars et la Chambre se sépara le même jour pour ne plus se réunir.

En 1906, la discussion du budget ne fut terminée à la Chambre que le 28 mars ; le Sénat la commença le 6 avril et la termina le 12 du même mois. Le 14 avril, l'accord intervint entre les deux Assemblées et la Chambre se sépara le même jour.

En rappelant ces précédents, nous devons, en outre, indiquer que cette année, la fête de Pâques tombant le 27 mars, la session des conseils généraux doit s'ouvrir le 4 avril.

Or, étant donnée la relation étroite qui a toujours existé entre les travaux du Parlement et ceux des assemblées départementales, il semble difficile d'admettre que la Chambre veuille continuer ses délibérations au delà de cette date. Cela mettrait en effet de nombreux députés présidents ou membres de conseils généraux dans l'impossibilité de participer à la session de ces assemblées, alors que la proximité des élections et le souci de leurs intérêts électoraux leur impose, plus que les autres années, la nécessité

La Rentrée au Sénat

La séance d'ouverture de la session ordinaire de 1910 au Sénat sera très courte.

M. Poriquet, sénateur de l'Orne et doyen d'âge, présidera.

Le président donnera lecture du décret de convocation des Chambres et prononcera l'allocution d'usage, après quoi le Sénat s'ajournera à jeudi pour la nomination de son bureau définitif.

Dans celui-ci, il y aura plusieurs modifications. Deux vice-présidents, MM. Monis et Lourties, arrivés au terme de leur mandat, se retirent.

La gauche démocratique a désigné M. Lintilhac pour remplacer M. Monis, et l'Union républicaine présente la candidature de M. Antoine Perrier pour la succession de M. Lourties.

D'autre part, à la place de MM. Vieu, de Las Cases et Dufoussat, secrétaires, arrivés au terme de leur mandat, seront candidats aux mêmes fonctions MM. Couyba, Jenouvrier et Guillier.

Ajoutons que les sénateurs les plus jeunes, qui prendront place comme secrétaires auprès de M. Poriquet, sont MM. Joseph Loubet, Ponteille, Cornet, Humbert, Emile Reymond et Couyba.

Légion d'Honneur

Ministère de l'Agriculture

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Commandeur

M. Calmette, directeur de l'Institut Pasteur, à Lille.

Officier

M. Rivet, professeur de sylviculture à l'Institut national agronomique.

Chevaliers

MM. Alem, propriétaire agriculteur, maire de Boulaur (Gers).

Chambon, médecin vétérinaire à Landon (Loiret).

Chomet, propriétaire agriculteur et éleveur, maire de Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre).

Clapot, minotier à Marseille.

Desforges, agriculteur industriel à Ponthierry (Seine-et-Marne).

Gentils, sous-chef de bureau au Ministère de l'Agriculture.

Granaud, propriétaire agriculteur, maire d'Arles (Bouches-du-Rhône).

Kuss, conservateur des eaux et forêts à Constantine.

Moussu, professeur à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort.

Pouts de Nieuil, commissaire de la Société sportive d'encouragement.

Roos, directeur de la station œnologique de l'Hérault.

Ministère des Colonies

Les promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur pour le Ministère des Colonies, ont été présentées hier soir à la signature du Président de la République.

M. You, directeur au Ministère des Colonies, et M. Chapelynck, procureur général, chef du service judiciaire de l'Afrique occidentale française, sont promus officiers de la Légion d'honneur.

On vend la Mine aux Mineurs

La mine aux mineurs de Monthieux a définitivement vécu. Les différents objets qui en dépendaient viennent d'être vendus aux enchères, pour la somme de 30.000 [illegible] qui vont être remis au séquestre, M. [illegible]

Les immeubles de la mine [illegible] leurs.